

(19)



(11)

EP 2 449 916 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.05.2012 Bulletin 2012/19

(51) Int Cl.:
A45F 4/02 (2006.01) **A45F 5/00 (2006.01)**
A45C 13/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11187711.4**

(22) Date de dépôt: **03.11.2011**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **Demerlière, Jérémy**
69520 Grigny (FR)
• **Noca, Laurent**
26390 Hauterives (FR)

(30) Priorité: **04.11.2010 FR 1059067**

(74) Mandataire: **Verriest, Philippe et al**
Cabinet Germain & Maureau
12, rue Boileau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(71) Demandeur: **Application des Gaz**
69230 Saint-Genis Laval (FR)

(54) **Sac de tente**

(57) La présente invention a pour objet un sac de tente (1) destiné au transport d'une tente de camping, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un moyen sup-

port (7), telle une étagère, et des moyens de maintien (13) dudit au moins un moyen de support (7) ainsi qu'un ensemble comportant une tente et un tel sac de tente (1).

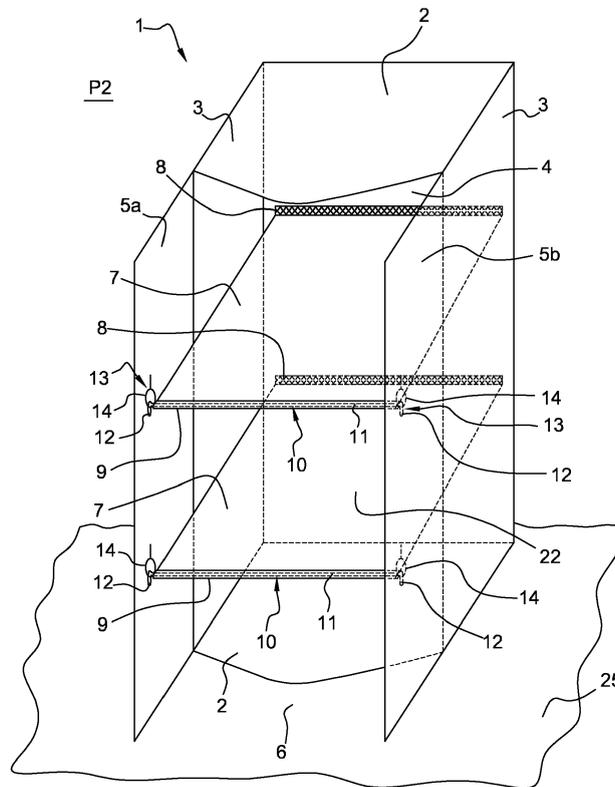


Fig. 3

EP 2 449 916 A1

Description

[0001] La présente invention a pour objet un sac de tente ainsi qu'un ensemble comprenant ce sac de tente.

[0002] Les tentes familiales, à plusieurs pièces sont grandes et lourdes, typiquement entre 20 kg et 30kg, et sont pliées dans de grands sacs spécifiques de transport.

[0003] Cependant, ce sac de transport de grand volume ne trouve aucune utilité particulière lorsque la tente est montée.

[0004] La présente invention a pour but de conférer une application au sac de transport lorsque la tente est montée.

[0005] A cet effet, la présente invention a pour objet un sac de tente destiné au transport d'une tente de camping comprenant une paroi délimitant une enceinte de stockage d'éléments constitutifs de la tente, deux ouvrants, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de rigidification de la paroi du sac destinés à constituer une structure autoporteuse ménageant au moins un logement de rangement délimité dans l'enceinte de stockage une fois lesdits ouvrants fermés, au moins un moyen support, telle une étagère, disposé dans le logement de rangement et des moyens de maintien dudit au moins un moyen support par rapport à la paroi du sac, chaque ouvrant comprenant des moyens de maintien à proximité des moyens de fermeture du sac de tente.

[0006] Cette disposition permet de conférer au sac de tente une utilisation lorsque celui-ci ne sert pas au transport de la tente.

[0007] Selon un mode de réalisation, les moyens de rigidification sont solidaires d'une base destinée à poser le sac sur une surface de support.

[0008] Cette disposition permet au sac d'acquérir de la stabilité.

[0009] Selon un mode de réalisation, l'au moins un moyen support est amovible.

[0010] Cette disposition permet de retirer le moyen support de l'intérieur du sac, par exemple pour le laver.

[0011] Selon un mode de réalisation, les moyens de maintien comprennent une première partie comprenant une tige comportant des extrémités recourbées et une deuxième partie comprenant des anneaux destinés à maintenir les extrémités recourbées de la première partie des moyens de maintien.

[0012] Avantagusement, les moyens de maintien comprennent une multitude d'anneaux disposés à des hauteurs différentes du sac pour un nombre limité de tiges.

[0013] Cette disposition permet d'effectuer le positionnement et le réglage en hauteur des étagères à l'intérieur du sac.

[0014] Selon un mode de réalisation, les moyens de maintien comportent des bandes auto-agrippantes.

[0015] Selon un mode de réalisation, les moyens de maintien comportent des boutons-pression.

[0016] Selon un mode de réalisation, les moyens de maintien comportent des moyens de fermeture à glissière.

re.

[0017] Selon un mode de réalisation, l'au moins un moyen support comporte une partie solidaire d'une paroi intérieure du sac de tente.

5 **[0018]** Selon un mode de réalisation, l'au moins un moyen support comprend des moyens de renfort agencés pour renforcer la tenue horizontale de l'au moins un moyen support.

10 **[0019]** Selon un mode de réalisation, le sac de tente comprend des moyens de maintien des ouvrants du sac de tente dans une position d'ouverture du sac de tente.

[0020] La présente invention a également pour objet un ensemble comportant une toile de tente destinée à être repliée à l'intérieur d'un sac de tente telle que décrite précédemment.

15 **[0021]** Selon un mode de réalisation, la toile de tente comporte au moins un emplacement comprenant des moyens de fixation pour le sac de tente.

20 **[0022]** De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, un sac de tente selon l'invention.

La figure 1 montre un sac de tente dans une position fermée.

La figure 2 montre un sac de tente dans une position ouverte après avoir retiré la tente qui se trouvait repliée à l'intérieur.

25 30 La figure 3 montre un sac de tente présentant des moyens supports.

[0023] Comme illustré à la figure 1, un sac de tente 1 comporte une paroi 20 comprenant deux bases 2 entre lesquelles s'étendent les parois latérales 3 du sac de tente 1.

35 **[0024]** L'une de ces parois latérales 3 forme le fond 4 du sac de tente 1 et une autre de ces parois en regard du fond 4 forme les ouvrants 5a, 5b du sac de tente 1.

[0025] L'ensemble de ces parois délimitent une enceinte de stockage 21 pour la toile de tente.

40 **[0026]** Ces ouvrants 5a, 5b sont mobiles depuis une position de fermeture dans laquelle ils sont réunis par un moyen de fermeture, tel un dispositif de fermeture à glissière connu sous le nom de zip® ou bien un dispositif à bandes auto-agrippantes connu sous le nom de velcro®, jusqu'à une position d'ouverture dans laquelle ils sont distants et délimitent une ouverture 6 permettant l'accès à l'intérieur du sac de tente 1.

45 **[0027]** Le sac de tente 1 comporte également des moyens de rigidification (non illustrés) de la paroi 20 destinés à constituer une structure autoporteuse ménageant au moins un logement de rangement 22 délimité dans l'enceinte de stockage 21.

50 **[0028]** Ces moyens de rigidification peuvent par exemple être constitués de plaques rigides disposées dans une doublure de la paroi 20 du sac de tente 1, notamment dans les parois des ouvrants 5a, 5b et/ou des tiges longitudinales disposées en périphérie ou en extrémité des

ouvrants 5a, 5b à proximité du moyen de fermeture du sac de tente 1.

[0029] Dans un mode de réalisation illustré à la figure 2, une fois la toile de tente retirée, le sac de tente 1 comprend des moyens supports 7, telles des étagères disposés dans le fond 4 du sac de tente 1.

[0030] Ces étagères 7 sont mobiles entre une position escamotée P1 illustrée à la figure 2 dans laquelle elles dégagent un volume intérieur de l'enceinte de stockage 21 et une position déployée P2 illustrée à la figure 3, dans laquelle elles compartimentent le volume intérieur de l'enceinte de stockage.

[0031] Dans ce mode de réalisation, les étagères 7 sont maintenues à demeure sur le fond 4 du sac de tente 1 par l'un de leur bord, celui-ci comportant une couture 8 disposé sur le fond 4 du sac de tente 1.

[0032] La disposition des coutures 8 maintenant chaque étagère 7 sur le fond 4 déterminent l'arrangement final des étagères 7 à l'intérieur du sac de tente 1.

[0033] Dans un autre mode de réalisation, les étagères 7 peuvent être amovible en remplaçant la couture par un dispositif à glissière ou bien un dispositif à bandes auto-agrippantes ou équivalent, permettant ainsi le nettoyage des étagères 7 à l'extérieur du sac de tente 1.

[0034] Les étagères 7 sont de préférences constituées par une toile souple en nylon ou polyester afin de pas trop alourdir le sac de tente 1 et pouvant comporter ou pas une plaque semi-rigide afin de renforcer la stabilité de l'étagère 7.

[0035] Chacune des étagères 7 est maintenue horizontalement à l'aide d'un moyen de maintien 13 pouvant se présenter sous plusieurs variantes.

[0036] Dans l'une de ces variantes, le bord de chaque étagère 7 opposé au bord destiné à être maintenu sur le fond 4 du sac de tente 1 comporte un gousset 9 dans lequel est inséré le corps 11 d'une tige 10.

[0037] La tige 10 comprend deux extrémités 12 faisant saillies du gousset 9 constituant une première partie du moyen de maintien 13.

[0038] Chaque extrémité 12 est recourbée de manière à se présenter sensiblement sous la forme d'un crochet.

[0039] Chaque ouvrant 5a, 5b comprend, sur sa face interne et à proximité du moyen de fermeture du sac de tente 1, un anneau 14 pour chaque étagère 7, disposé sensiblement à la même hauteur qu'une couture sur le fond 4 du sac de tente 1 de l'étagère 7 correspondante.

[0040] Cet anneau 14 est de préférence cousu sur cette face interne et constitue une deuxième partie du moyen de maintien 13, complémentaire de la première partie constituée par les extrémités 12 recourbées des tiges 10.

[0041] Ainsi, comme illustré à la figure 3, lors de la conversion du sac de tente 1 en meuble de rangement comportant des étagères 7 et afin de disposer lesdites étagères 7 horizontalement, l'utilisateur insère les extrémités recourbées 12 de chaque tige 10 à l'intérieur de l'anneau 14 correspondant.

[0042] Par la même occasion, les différentes tiges 10

deviennent des moyens de maintien des ouvrants 5a, 5b du sac de tente 1 dans une position d'ouverture du sac de tente 1.

[0043] Il est bien entendu que l'invention n'est pas limitée à cette variante mais qu'elle comprend toutes les variantes pouvant réaliser la même fonction de maintien, telles des bandes auto-agrippantes, des boutons pression ou encore une fermeture à glissière.

[0044] Dans ce mode de réalisation, la profondeur de chaque étagère 7 comprend la largeur des ouvrants 5a, 5b afin de disposer d'une surface de support par étagère 7 supérieure à une surface prise selon une coupe transverse du sac de tente 1 et délimitée par les contours du sac de tente 1 une fois les ouvrants fermés.

[0045] De plus, une fois les ouvrants 5a, 5b ouverts, leur bord en contact avec le sol assurant la fonction de surface de support 25 pour le sac de tente, assure la fonction de support pour la stabilité du sac de tente 1.

[0046] Chaque étagère 7 peut également comprendre une ou des armatures renforçant sa tenue horizontale disposée par exemple dans une doublure de l'étagère 7.

[0047] La présente invention a également pour objet un ensemble 30 comprenant une tente ainsi qu'un tel sac de tente 1.

[0048] Dans un mode de réalisation, les étagères 7 peuvent être prémontées définissant ainsi plusieurs compartiment pour différents éléments de la tente.

[0049] La tente peut également comporter un ou plusieurs emplacements destinés au positionnement du sac de tente 1 lorsqu'il est utilisé comme meuble.

[0050] Cet emplacement peut comporter une ou plusieurs première parties de moyens de fixation, telles des bandes auto-agrippantes disposées sur la paroi intérieure de la tente, une ou plusieurs deuxième parties complémentaires de la ou des première parties étant disposées sur une paroi extérieure du sac de tente 1.

[0051] Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec des exemples particuliers de réalisation, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons.

[0052] C'est ainsi que les étagères 7 peuvent être cousues sur une autre paroi que le fond 4 du sac de tente 1 ou encore que celles-ci soient enroulées dans un enrouleur qui viendrait se positionner sur une paroi intérieure du sac de tente 1.

[0053] Cet enrouleur pourrait être fixé de manière définitive à une paroi intérieure du sac de tente 1 ou bien de manière amovible.

[0054] Cet enrouleur permettrait ainsi de protéger les étagères 7 lors de leur transport avec la tente repliée à l'intérieur du sac de tente 1.

55 Revendications

1. Sac de tente (1) destiné au transport d'une tente de camping comprenant une paroi (20) délimitant une

- enceinte de stockage (21) d'éléments constitutifs de la tente, deux ouvrants (5a, 5b) **caractérisé en ce qu'il comporte:**
- des moyens de rigidification de la paroi (20) du sac (1) destinés à constituer une structure auto-porteuse ménageant au moins un logement de rangement (22) délimité dans l'enceinte de stockage (21) une fois lesdits ouvrants (5a, 5b) fermés;
 - au moins un moyen support (7), telle une étagère, disposé dans le logement de rangement (22) et des moyens de maintien (13) dudit au moins un moyen support (7) par rapport à la paroi (20) du sac (1);
 - chaque ouvrant (5a, 5b) comprenant des moyens de maintien (13) à proximité des moyens de fermeture du sac de tente (1).
2. Sac de tente (1) selon la revendication 1, dans lequel les moyens de rigidification sont solidaires d'une base (2) destinée à poser le sac (1) sur une surface de support (25). 20
3. Sac de tente (1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel l'au moins un moyen support (7) est mobile entre une position escamotée (P1) dans laquelle il dégage un volume intérieur de l'enceinte de stockage (21) et une position déployée (P2), dans laquelle il compartimente le volume intérieur de l'enceinte de stockage (21). 25
30
4. Sac de tente (1) selon l'une des revendications précédentes dans lequel l'au moins un moyen support (7) est amovible. 35
5. Sac de tente (1) selon la revendication 1 à 4 dans lequel les moyens de maintien (13) comprennent une première partie comprenant une tige (10) comportant des extrémités recourbées (12) et une deuxième partie comprenant des anneaux (14) destinés à maintenir les extrémités recourbées de la première partie des moyens de maintien (13). 40
6. Sac de tente (1) selon l'une des revendications 1 à 4 dans lequel les moyens de maintien (13) comportent des bandes auto-agrippantes. 45
7. Sac de tente (1) selon l'une des revendications 1 à 6 dans lequel l'au moins un moyen support (7) comporte une partie solidaire d'une paroi intérieure du sac de tente (1). 50
8. Sac de tente (1) selon l'une des revendications 1 à 7 dans lequel l'au moins un moyen support (7) comprend des moyens de renfort agencés pour renforcer la tenue horizontale de l'au moins un moyen support (7). 55
9. Sac de tente (1) selon l'une des revendications 1 à 8 comprenant des moyens de maintien des ouvrants (5a, 5b) du sac de tente (1) dans une position d'ouverture du sac de tente (1). 5
10. Ensemble (30) comportant une toile de tente (1) destinée à être repliée à l'intérieur d'un sac de tente (1) selon l'une des revendications 1 à 9. 10
11. Ensemble (30) selon la revendication 10 dans lequel la toile de tente (1) comporte au moins un emplacement comprenant des moyens de fixation pour le sac de tente (1). 15

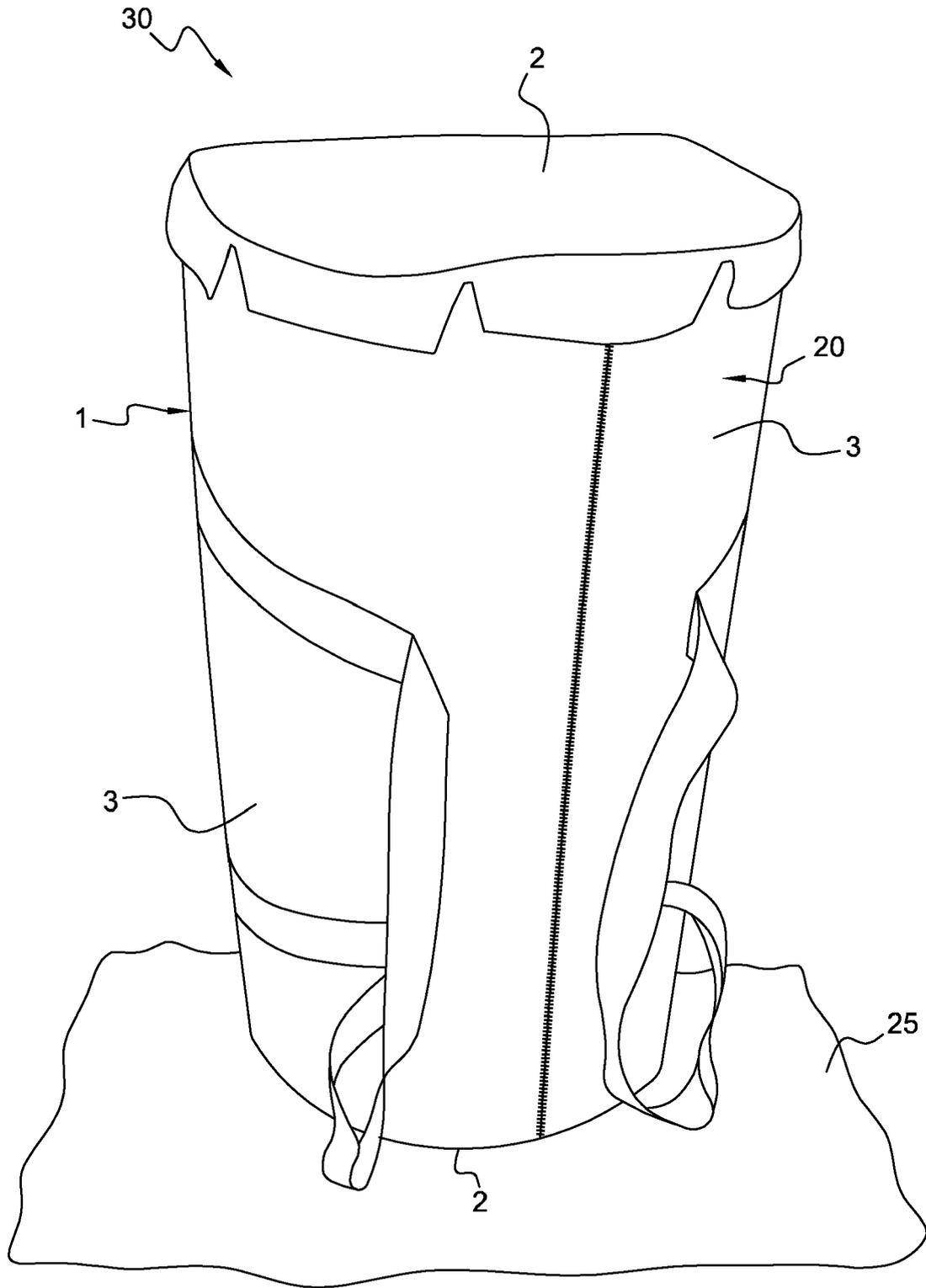


Fig. 1

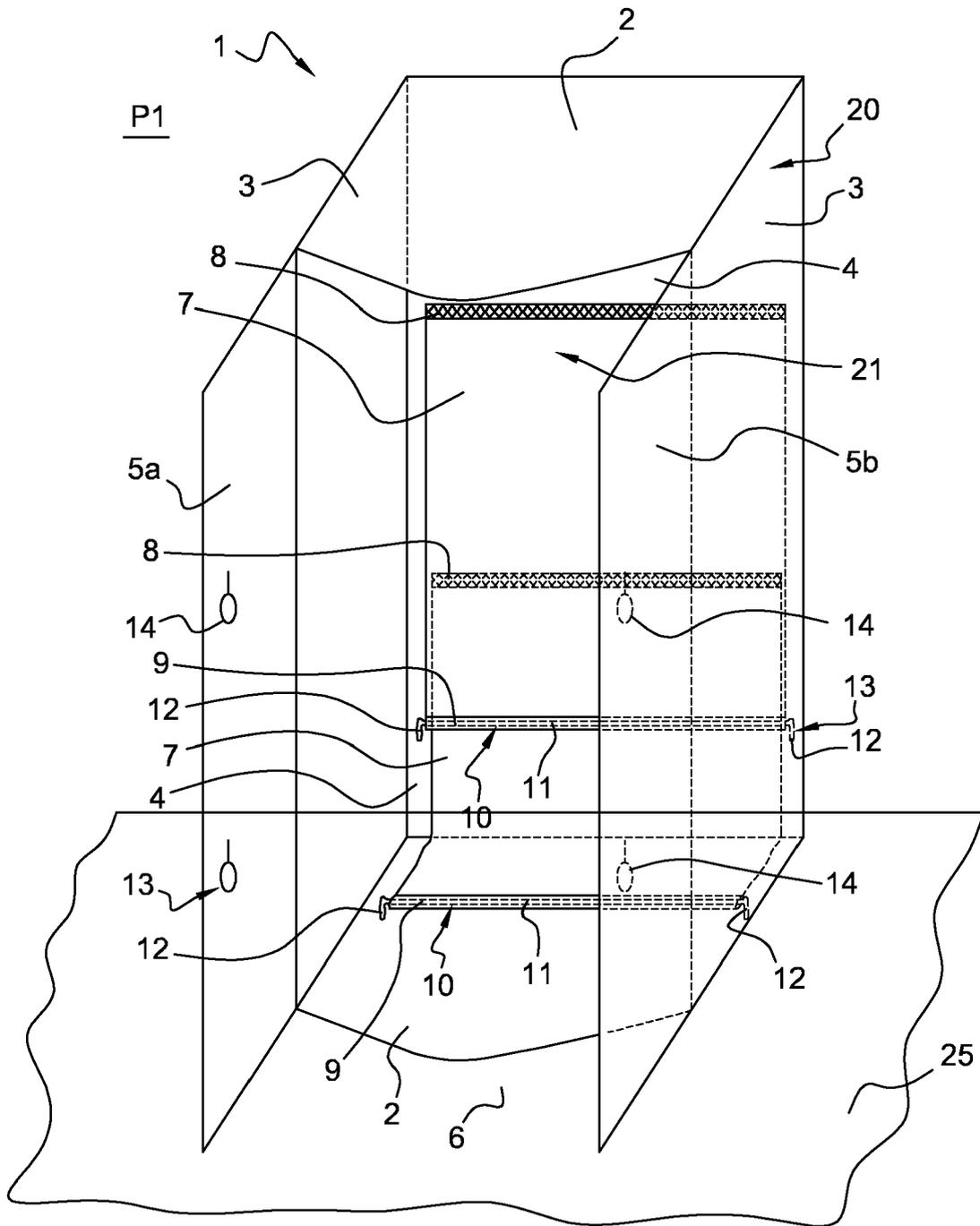


Fig. 2

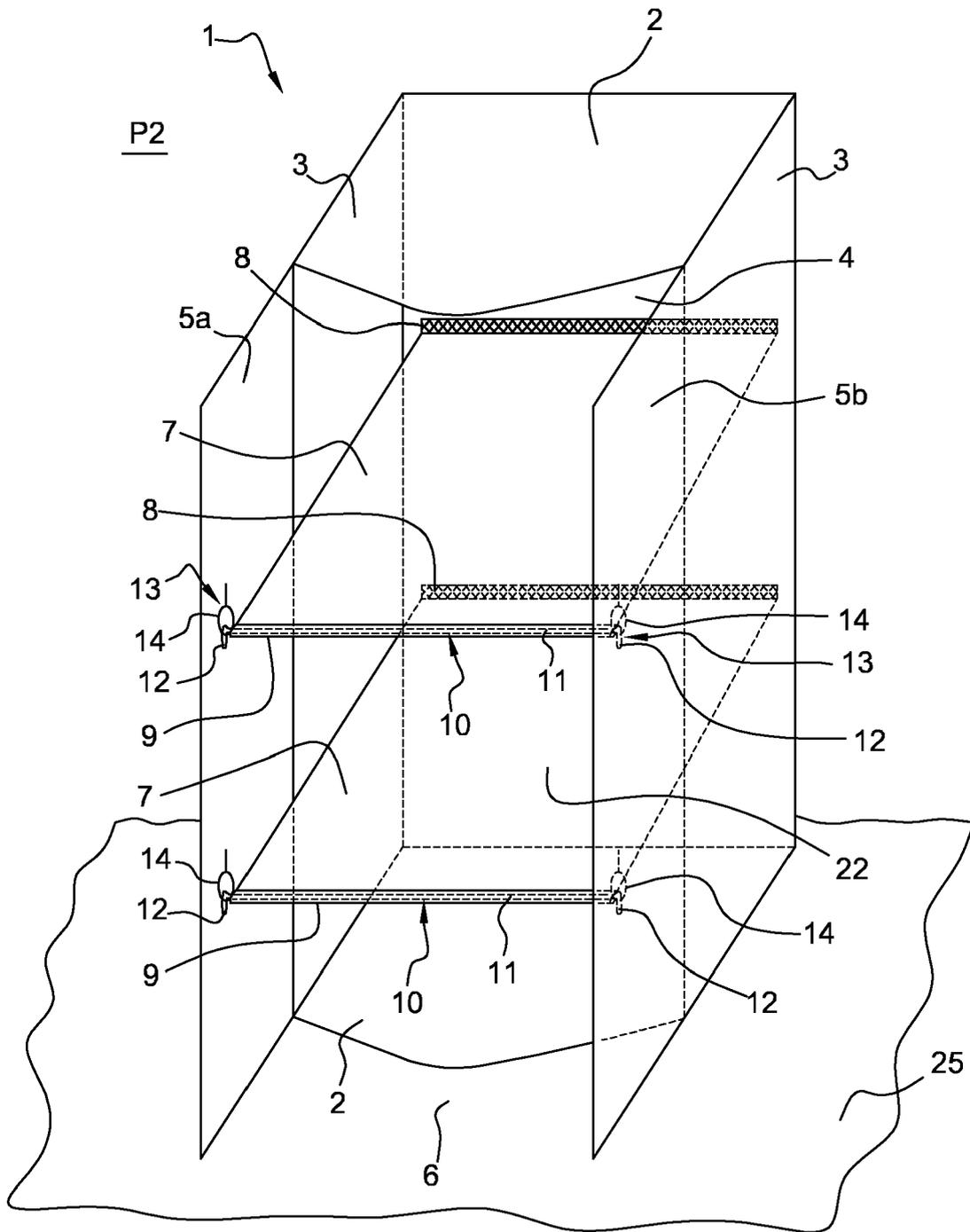


Fig. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 11 18 7711

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2 517 757 A (HERMAN ADLERSTEIN) 8 août 1950 (1950-08-08) * colonne 2, ligne 7-42; figures 1-3 *	1-11	INV. A45F4/02 A45F5/00 A45C13/02
X	FR 2 680 650 A1 (ROUDET VIVIANE [FR] ROUDET VIVIANE) 5 mars 1993 (1993-03-05) * XI: 1, 3 (p. 8, 5-12), 4 (p. 7, 17-22), 6 (p. 9, 34-38), 8 et 9 ouvrant 16, moy. support 40; maintien: 43,46,48,50; maintient compris par ouvrant : 56; page 4, ligne 12 - page 8, ligne 12; figures 1-6 *	1-11	
X	US 2005/098403 A1 (MCINTYRE LYNNE [US]) 12 mai 2005 (2005-05-12) * alinéas [0001], [0028] - [0030], [0034] - [0039]; figures 1-7 *	1,2,4-10	
A	US 2008/237281 A1 (ROBINSON PAUL L [US]) 2 octobre 2008 (2008-10-02) * alinéas [0025], [0026], [0033], [0040], [0042]; figures 1-6A,7,11-13 *	10,11	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 2008/210727 A1 (GALLAWAY SCOTT [US]) 4 septembre 2008 (2008-09-04) * alinéas [0001], [0012], [0014] - [0019]; figures 1-6 *	1-4,6-11	A45F A45C
A	US 6 161 739 A (BENTZEN MICHAEL [US]) 19 décembre 2000 (2000-12-19) * colonne 1, ligne 5-8, 23-26; figures 1,2 * * colonne 2, ligne 55 - colonne 3, ligne 6, 20-60 * * colonne 4, ligne 10-66 *	1,3-10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 24 février 2012	Examineur Escudero, Raquel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 11 18 7711

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 10 29 991 B (WILHELM BAWIEDEMANN) 14 mai 1958 (1958-05-14) * figures 1,3 * -----	4,5,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 24 février 2012	Examineur Escudero, Raquel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 18 7711

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-02-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2517757	A	08-08-1950	AUCUN	
FR 2680650	A1	05-03-1993	AUCUN	
US 2005098403	A1	12-05-2005	AUCUN	
US 2008237281	A1	02-10-2008	US 2008237281 A1 WO 2008121341 A2	02-10-2008 09-10-2008
US 2008210727	A1	04-09-2008	AUCUN	
US 6161739	A	19-12-2000	US 6161739 A US 2001017307 A1	19-12-2000 30-08-2001
DE 1029991	B	14-05-1958	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82